

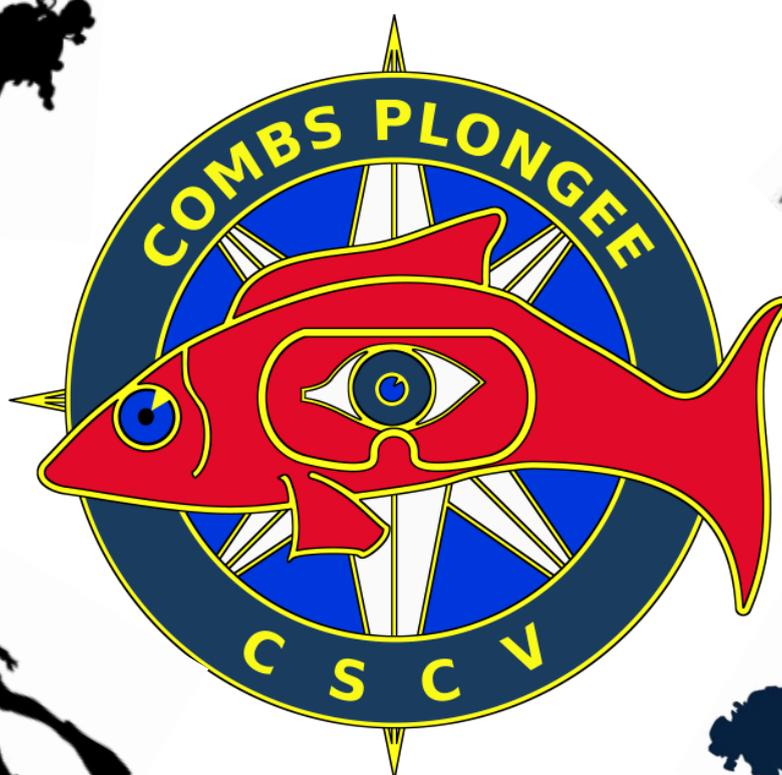


Dossier d'inscription

Saison 2025-2026

Site : www.combsplongee.fr

Contact : secretariat@combsplongee.fr



Le CSCV (club Subaquatique Combs la Villais)
est le club de plongée de Combs la Ville

**ATTENTION : Conservez ce dossier toute l'année.
Il contient des informations importantes.**

Association Loi 1901 N°5303 - Affiliation FFESSM 07770360
Agrément Jeunesse et Sport n°A577910430



Le CSCV la passion de la plongée depuis 1981

Vous souhaitez découvrir le monde du silence, vous souhaitez devenir un plongeur autonome, vous souhaitez maintenir votre forme de plongeur expérimenté alors :

Le **Club Subaquatique Combs-La-Villais** est heureux de vous accueillir. Les moniteurs, les initiateurs et les responsables du club tous bénévoles, et les anciens adhérents, vous feront partager leur passion : **faire acquérir les niveaux de compétence de la plongée** au plus grand nombre et prendre **plaisir à plonger ensemble**.

La sécurité est notre priorité à tout moment. Notre organisation s'adapte à tous les adhérents dans un esprit de convivialité et de plaisir.

La cotisation et le coût des sorties en milieu naturel sont attractifs.

Depuis son origine en 1981, c'est cette vision qui a toujours motivé notre action et qui reste aujourd'hui au cœur de notre engagement auprès des nombreux adhérents.

Vous êtes prêt à partager ces valeurs, alors rejoignez-nous, nous vous attendons.



Le Comité Directeur de l'association

Le BUREAU

- Président :	Yves POBLICO	president@combsplongee.fr
- Président Adjoint :	Jacques ROBERT	
- Trésorière :	Joëlle POBLICO	
- Secrétaire :	Joëlle GEORGES	secrétaire@combsplongee.fr
- Secrétaire Adjoint :	Pascal BOUCHET	

- Site internet / Communication :

Pascal BERTIN

Aidé par Joël LABAU / Pascal BOUCHET

Vos Encadrants *Bénévoles*

Moniteurs - E3 (M.F.1):

Jacques ROBERT - Pascal BERTIN Initiateur *APNEE* - **Joël LABAU - Daniel DESCOMBES - Manuel TRABADA – Jean-Marc GRANIER** (sortie)

Initiateurs - E2 :

Michel MOLINE (N4) - Pascal BOUCHET (N4)

Initiateurs - E1 :

Alain DUCHATEAU (N3) - Andreas IRRGANG (N3) - Yves POBLICO (N3) - Daniel RAUFFET (N3) – Clément BOUCHET (N3) – Éric LESTER (N2)

Référents Initiateurs : Jacques ROBERT - Joël LABAU

Formateurs TIV (Techniciens en Inspection Visuelle) :

Jacques ROBERT - Custodio GUEDES

Formations diverses :

RIFAP : Jacques ROBERT
ANTEOR : Jacques ROBERT
NITROX : Pascal BERTIN

Répartition des Encadrants sur les cours

- Prépa **PE 20 (N1)**
Clément BOUCHET - Manuel TRABADA - Éric LESTER -
Alain DUCHATEAU - Andreas IRRGANG
- Prépa **PA20 – PE40 (N2)**
Joël LABAU - Daniel DESCOMBS - Michel MOLINE -
Pascal BOUCHET
- Prépa **PA40 - PE/PA 60 (N3 et plus)**
Daniel DESCOMBS - Joël LABAU - Michel MOLINE -
Pascal BOUCHET
- Section Jeune** : PE12 / PE20
Daniel RAUFFET - Pascal BOUCHET - Yves POBLICO
-Clément BOUCHET – Éric LESTER

- Encadrant section **Apnée** : **Pascal BERTIN**
- Responsable du Matériel / TIV : **Custodio GUEDES**
Suppléant : Jacques ROBERT
Pascal BOUCHET
- Responsable Fosse : **Pascal BERTIN**
- Responsable Sorties : **Joël LABAU**

Tous les membres du bureau ainsi que les encadrants de l'association sont des bénévoles.

À chaque saison, ils sont là pour vous guider, vous aider et partager la passion de la plongée pour le plus grand plaisir de chacun. Et pour ceux qui le souhaite participer à leur tour aux partages des valeurs du club.

Horaires des séances d'entraînement

(Centre Nautique Camille Muffat – Piscine de Combs-la-Ville)

Rappel règlement : Mise à l'eau sur autorisation du Directeur de Bassin ou d'un encadrant présent

Section adultes :

MERCREDI :

19h50 à 22h00 - Plongeurs débutants (prépa N1), perfectionnement libre ou encadré (*pré N2/PE40*)
- Niveau spécifique - Initiateur - prépa N4

VENDREDI :

19h50 à 22h00 - Plongeurs adultes prépa PA20 / PE-PA40 / PE-PA60, libre et Section Apnée

DÉROULEMENT DES SÉANCES :

MERCREDI et VENDREDI :

19h50 à 20h00 : Accueil - vestiaire, douche,

20h00 à 20h30 : retrait du matériel au local, séance de formation, en scaphandre ou en libre, en alternance ; la formation théorique faisant l'objet de cours séparés.

20h30 à 21h45 : sortie de l'eau, désinfection et rangement du matériel au local,

22h : sortie de l'aire des bassins, douche, vestiaires

22h25 : sortie des vestiaires.

22h30 : fermeture Piscine

Section enfants et jeunes plongeurs :

SAMEDI : créneau réservé aux enfants : de **13h25 à 15h00** à la piscine

DÉROULEMENT DES SÉANCES :

13h20 à 13h30 : Accueil - vestiaire, douche,

13h30 à 14h45 : retrait du matériel au local, séance de formation, en scaphandre ou en libre

14h45 à 15h00 : sortie du bassin, bref compte-rendu de la séance, report sur le suivi de la formation, désinfection et rangement du matériel au local, douche, vestiaire.

FONCTIONNEMENT DE LA FOSSE A BOUSSY ST ANTOINE



Selon calendrier disponible sur le site combsplongee.fr

- pour les plongeurs N1 minimum et plus. Fosse de 12 m - Mercredi
- pour les préparations N1 et les jeunes plongeurs. Fosse de 6 m - Vendredi

Les absences et désistements tardifs feront l'objet d'un échange avec les responsables;

Les inscrits, rejetés faute de place seront prévenus par le responsable fosse.

DÉROULEMENT DES SÉANCES :

19H35 : Arrivée à la fosse, vérification des présents, composition des palanquées.

19h50 (ou 20h) : Vestiaire, douche, récupération du matériel.

20h00 (ou 20h15) : Mise à l'eau pour la séance d'entraînement

21h00 : Sortie de la fosse, bref compte-rendu de la séance, report sur le suivi de la formation, désinfection et rangement du matériel, douche, vestiaire.

Des fosses complémentaires feront l'objet d'une communication indépendante, incluant des consignes particulières et d'une participation financière dédiée.

BULLETIN D'ADHESION Individuel



Tout dossier incomplet ne pourra être retenu, et l'accès au bassin ne sera pas autorisé.

Nom			
Prénom			
Tél fixe		Tél. portable	
E-mail			
pouvez vous voyager hors vacances scolaires	OUI ou NON		
RGPD Je donne mon accord pour l'utilisation de mes coordonnées pour l'usage ci-contre	Groupes WhatsApp <input type="checkbox"/> Groupes de messagerie <input type="checkbox"/> Voir chapitre communication au sein du club		
Adresse complète (Bât, Escalier...)			
Code Postal		VILLE	
Date Naissance			
Brevet de Plongée actuel :	N	ou PE	ou PA
LICENCE N°	Date d'obtention :		

() Débutant () Plongeur de Bronze () Plongeur d'Argent () Plongeur d'Or

Documents à fournir (voir le guide) :

- Le présent bulletin **complètement et lisiblement rempli**.
- Un **certificat médical** de non contre-indication à la pratique de la plongée - **CACI**
- L'**autorisation parentale pour les mineurs**.
- **1 photo d'identité (pour les nouveaux)**

Pour information :

- La **licence FFESSM** inclut : Assurance Responsabilité Civil (*dommage à autrui*),
- **Coût de l'adhésion** tarif dégressif pour le 2^{ème} adhérent de la même famille. *Ouvre l'accès aux fosses de Boussy*
- **Assurance Individuelle accident** (*dommage à soi-même*)
- **Règlement individuel par chèque à l'ordre du club subaquatique Combs-la-Villais ou par virement.** (*Dans ce cas demander le RIB du club à la trésorière*)

Indiquer le montant de votre licence + adhésion + assurance (*option*) :

Licence 2025 - Adulte 48,50€ ; - Jeune (12/15ans) 30,50€ ; - Enfant (8/11ans) 14€	+		€
Adhésion CSCV (16 ans et +) 197 € ou 177 € 2^{ème} adhérent du même foyer Encadrant - 110€	+		€
Adhésion jeune (12 à 16 ans) 170 € ou 150 € 2^{ème} adhérent du même foyer Adhésion enfant (moins de 12 ans) 150 € ou 140 € 2^{ème} adhérent			
Assurance individuelle accident plongée* (voir tarifs FFESSM)	+		€
Total	=		€

* L'assurance plongée complémentaire est fortement conseillée pour les sorties en milieu naturel.
Attention, vos assurances "classiques" ne couvrent pas toujours les risques spécifiques à la plongée.

L'adhésion n'est recevable que dans la mesure où tous les documents demandés sont remis, groupés, aux dates demandées à l'inscription*, après la remise du présent dossier.
À défaut, l'activité de l'adhérent ne peut être couverte par l'assurance liée à la licence délivrée par la Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins et la responsabilité du Club Subaquatique Combs-La-Villais serait directement engagée. Cela autorise les responsables du club à refuser l'accès à l'ensemble des installations aux personnes concernées.

Fait à : _____ le _____
Vu et pris connaissance du règlement intérieur.
Je certifie savoir nager sur une distance minimale de 50 mètres.
Signature (précédée de la mention "lu et approuvé")

*: La date de dépôt des dossiers est indiquée dans le guide.

AUTORISATION PARENTALE (plongée jeune)

Structure (club/SCA) : **CSCV – Combs Plongée**

Les profondeurs et niveaux réglementaires sont donnés à titre indicatif, seuls le moniteur et l'encadrement du club sont habilités à les autoriser.

- o Plongeur encadré 6m à partir de 8 ans, (Bronze / Argent)
- o Plongeur encadré 12m à partir de 10 ans, (Or),
- o Plongeur encadré 20m à partir de 12 ans (Or / PE 20 / niveau 1),
- o Plongeur encadré 40m à partir de 14 ans. (sous conditions)



La plongée Jeune en scaphandre se fait dans une adaptation prudente et progressive à la profondeur avec une approche individualisée par les encadrants.

L'optimisation par les encadrants des conditions de la plongée des jeunes reposent sur les conseils de la Commission Technique nationale et de la Commission Médicale et de Prévention nationale de la Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins.

Vous pouvez prendre connaissance de ces conseils en matière de plongée pour les jeunes sur

<https://medical.ffessm.fr/actualites/jeunes-plongeurs-et-profondeurs>

Je soussigné :

Agissant en qualité de : père – mère – tuteur légal

Autorise le jeune mineur nommé ci-dessous :

Nom : Prénom :

Né le :

- À participer aux activités de la plongée subaquatique, notamment en scaphandre, au sein de cette structure affiliée ou agréée à la FFESSM.
- À s'absenter ou pas pendant la séance d'entraînement.

Un responsable légal devra être présent aux heures de début et de fin des séances piscine et des fosses et sa présence est obligatoire pour les sorties du club.

Fait à le

Signature du responsable légal :

(1) : Rayer les mentions inutiles et entourer la mention utile

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

À lire attentivement !

1. Généralités :

Chaque adhérent doit se conformer aux différents règlements en vigueur :

- . Arrêté du 28 août 2000 relatif aux règles techniques et de sécurité dans les établissements organisant la pratique et l'enseignement des activités sportives et de loisir en plongée autonome aux mélanges autres que l'air
- . Le règlementation de la Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins FFESSM
- . Le règlement intérieur du Centre Nautique Camille Muffat
- . Le présent règlement
- . Le code du sport
- . Les règlements d'utilisation des sites < extérieurs > (piscines, fosses, carrières, lacs, clubs d'accueil)

2. Accès au bassin :

Chaque adhérent doit être administrativement à jour le 16 octobre au plus tard après son inscription provisoire au Club ; ce délai passé, l'accès au bassin lui sera interdit.

L'inscription définitive au Club et l'attribution de la licence ne sont effectifs qu'après enregistrement des documents et paiement de l'adhésion, indiqués dans le bulletin d'inscription.

En cas de vol, de perte de matériel ou d'effets personnels, le Club ou Grand Paris Sud ne pourraient en aucun cas être tenus pour responsables (pendant les séances d'entraînement, il vous est conseillé de mettre vos affaires sur les banquettes autour du bassin, et de ne pas utiliser les armoires-vestiaires).

Les changements dans les vestiaires doivent faire l'objet d'une attention particulière en veillant au respect de chacun. L'utilisation de la cabine présente dans ce vestiaire est à privilégier.

Les locaux (Centre Nautique Camille Muffat) doivent être impérativement libérés à 22h10 au plus tard sortie de la piscine (*ces obligations s'appliquent également aux personnes invitées*)

3. Règles Impératives :

Tous les exercices et mise à l'eau doivent être obligatoirement réalisés sous la conduite d'un encadrant. La responsabilité de chaque adhérent peut être engagée en cas de dommage physique ou matériel à autrui. Tous dégâts occasionnés par un adhérent au niveau des infrastructures (carrelages, douches, vestiaires, etc....) ou des matériels (bouteilles, détendeurs, gilets de stabilisation etc....) mis à sa disposition dans le cadre de l'activité du Club, pourront lui être opposables et donner lieu à d'éventuels remboursements. Les adhérents doivent se conformer aux directives de l'encadrant ; celui-ci est bénévole, il assure un rôle pédagogique et d'animation, et ne tient pas à normaliser un rôle disciplinaire.

4. Matériel :

Planches de natation, ceintures, bouteilles, détendeurs, etc. vous sont prêtés par le Club ou la piscine. Il est donc indispensable d'en prendre soin, de les ranger après utilisation.

Tout prêt de matériel pour utilisation en dehors de la piscine, avec l'accord du Président et du responsable du matériel. Il devra être rendu à temps, et en parfait état. En cas de perte, vol ou dégradation, il sera remis en état selon les règles de l'art ou remplacé par le club, aux frais de l'emprunteur.

Une caution minimale de 250 Euros, par objet emprunté, sera demandée lors de chaque emprunt listé détenu par le responsable matériel.

Seules les personnes habilitées par le responsable technique du club peuvent utiliser la station de chargement des bouteilles.

5. Fosse de plongée :

Demande d'inscription obligatoire via le site internet ou physiquement ou par téléphone auprès du responsable Fosse. La séance est placée sous la responsabilité d'un encadrant du club, présent sur place. Seuls les plongeurs disposant du niveau minimum défini par les encadrants, peuvent participer aux séances d'entraînement à la fosse de plongée. Le nombre de participants est limité à 16 personnes, encadrement compris. Dans le cas d'un nombre d'inscrits supérieur à 16, un roulement sera assuré, en laissant, dans une certaine mesure, la priorité aux plongeurs préparant un niveau supérieur. Les inscrits, rejetés faute de place, seront prévenus par l'organisateur de la fosse.

6. Formation, préparation au passage de niveaux :

Le CSCV a pour vocation principale la formation des adhérents à la plongée subaquatique selon les dispositions du Code du Sport et les recommandations spécifiques de la FFESSM. **La préparation d'un passage de niveau n'est en aucun cas une garantie de son obtention.** Le candidat devra démontrer son aisance et sa technicité pour le niveau attendu, pour le Niveau 2, il est conseillé que le plongeur totalise une moyenne de 15 plongées en milieu naturel, pour le niveau 3, il est conseillé environ 30 plongées dont 15 en autonomie (*tampon par un club ou MF1*). **La présence aux fosses et séances d'entraînement en piscine, ainsi**

qu'aux cours théoriques, tout le long de l'année, permet de mesurer l'évolution. Un pointage des présences est effectué.

GUIDE POUR CONSTITUER VOTRE DOSSIER



Comment dois-je remplir ce dossier ?

- Envoyer votre dossier complet avec les pièces jointes **par mail** à : secretariat@combsplongee.fr
Si possible nommer les fichiers comme ceci ANNEE-NOM-OBJET
Exemple : 20XX-TOTO-Dossier ; 20XX-TOTO-CACI ; 20XX-TOTO-ASSUR

Le dossier et les pièces jointes complètement remplis avec :

- Le bulletin d'adhésion dûment rempli
- L'autorisation parentale pour les mineurs
- La cotisation (voir bulletin d'adhésion), l'assurance et les options (voir tarifs FFESSM)
- **1 photo d'identité (pour la première adhésion ou une mise à jour)**
- **Une copie du** certificat médical d'aptitude à la plongée avec scaphandre autonome (**CACI (conserver l'original car vous devrez l'apporter lors des sorties en mer ou lac et passage d'examen)**
 - o Médecin traitant pour tous y compris mineurs (Médecin des Sports ou Médecin Fédéral recommandé pour tous) **ANTICIPER VOS RENDEZ-VOUS**
si votre rendez-vous est après la date butoir, indiquer et signaler la date de rendez-vous .

À quelle date dois-je donner mon dossier d'inscription ?

Au plus tard le 16 octobre.

- Vous pouvez envoyer votre dossier complet avec les pièces jointes **par mail** à :
 - secretariat@combsplongee.frSi possible nommer les fichiers comme ceci ANNEE-NOM-OBJET
Exemple : 20XX-TOTO-Dossier ; 20XX-TOTO-CACI ; 20XX-TOTO-ASSUR
- Vous pouvez l'apporter à la piscine lors des séances d'entraînement du Mercredi, du Vendredi ou du samedi.

Le paiement :

- **Par virement** (le RIB sera transmis sur demande au secrétariat) - paiement de l'adhésion dans sa totalité en un seul virement- envoyez obligatoirement la copie d'écran ou l'attestation de virement et dans le motif du virement indiquez nom et prénom concernés
- **Par chèque(s)** à l'ordre du CSCV (paiement en deux ou trois possible pour la partie adhésion uniquement, mais donner tous les chèques lors de l'adhésion, et non antidatés)

Il est préférable d'apporter votre **dossier** au plus tôt, les licences de la fédération sont délivrées à partir du mois de Septembre et valables 16 mois (jusqu'au mois de Décembre de l'année suivante). Pour garantir une couverture d'assurance, les nouveaux adhérents non licenciés à la FFESSM, doivent impérativement apporter leur dossier complet. L'accès à la fosse pour les nouveaux licenciés ne sera ouvert qu'aux personnes ayant fourni leur dossier complet.

Non compris dans la cotisation annuelle et à régler en sus dans tous les cas :

- **Assurance Individuelle Accident (ATTENTION : Vos assurances "classiques" ne couvrent pas toujours les risques spécifiques à la plongée)**
- Cartes de niveaux et de brevets
- Carnets et passeports de plongée
- Fosses spécifiques
- Participation aux sorties en milieu naturel
- abonnement magazine Subaqua

<https://www.assurdiving.com/>

<https://ffessm.fr/gerer/assurance>

La Communication au sein du Club



Tout dossier incomplet ne pourra être retenu

La communication au sein du club est importante, elle permet de garder contact et d'informer nos adhérents.

Il existe aujourd'hui un grand nombre de moyens de communication. Le club CSCV reste vigilant et respecte vos droits en matière de communication.

Lorsque vous transmettez vos coordonnées personnelles, adresse, téléphone, mail, elles sont enregistrées au sein du bureau pour l'année en cours. Les personnes qui ne seront plus adhérentes l'année suivante seront supprimées à la fin de la période d'inscription de la nouvelle saison.

Usage au sein du club

Votre **adresse mail** n'est pas diffusée, mais elle est inscrite dans un [groupe de diffusion](#).

- adhérents@combsplongée.fr
- CSCV_niveau@combsplongée.fr

Numéro de téléphone sera utilisé sur votre accord (cocher la case bulletin d'adhésion) pour l'inscription au [groupes WhatsApp](#) du prépa niveau 1 ou prépa Niveau 2 ou 3
Pour rappel votre numéro apparaît alors dans le groupe

[Groupe Facebook](#) **CSCV Plongée Combs la Ville** - ce groupe est Privé ouvert aux adhérents sur demande, partage les activités du club et des adhérents.

Conseil et bon usage

Messagerie : je reçois des mails @combsplongée.fr ou d'un cadre du club

- Je ne réponds pas à tous, je réponds seulement à l'expéditeur, sinon tous verront mon adresse mail

- De préférence, j'écris à secrétariat ou président ou encadrants @combsplongee.fr

WhatsApp : je limite mes échanges au besoin du sujet (j'évite les débordements hors sujet)

Facebook et Photo :

- Je ne partage pas les publications qui présentent des personnes ou adhérents en situation de club.
- Publication ou partage sur son compte personnel : je veille à ne pas partager des images compromettantes ou qui seraient désagréables à un adhérent ou tout autres personnes.

Exemple : personne en maillot de bain, les enfants...

J'applique de manière générale du savoir vivre